
PR1

Aménagement du parc éolien Des Moulins
à Thetford Mines, Kinnear's Mills et
Saint-Jean-de-Brébeuf

MRC Les Appalaches 6211-24-046

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

3CI INC.

Projet éolien Des Moulins

AVIS DE PROJET

Juillet 2007

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Dès sa réception par le ministère, l'avis de projet est transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par l'initiateur du projet ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 644-8222
Internet : www.menv.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	3Ci inc.
Adresse :	1400 Marie-Victorin, bureau 210 St-Bruno Quebec J3V 6B9
Téléphone :	(450) 441-9365
Télécopieur :	(450) 441-2101
Courriel :	r.vincent@3cienergie.com
Responsable du projet :	Robert Vincent

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	()
Télécopieur :	()
Courriel :	
Responsable du projet :	

3. Titre du projet

Projet Éolien Des Moulins

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

La région de Thetford Mines présente un potentiel éolien intéressant. La disponibilité de postes de raccordement électriques de grande puissance en plus des voies d'accès offrent des avantages permettant de développer la ressource éolienne à une échelle intéressante. De plus, la disposition de l'environnement montagneux entourant la ville présente l'avantage de minimiser l'impact sur les populations en raison de l'éloignement du projet des zones habitées. Le projet consiste à aménager un parc éolien d'une capacité de 156 MW, et ce dans le cadre de l'appel d'offre d'Hydro-Quebec (*Appel d'offres A/O 2005-03 Éoliennes 2000 MW*). La construction pourrait débuter en 2010, pour une mise en service en 2011.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le projet se situe dans les municipalités de Saint-Jean-De-Brebeuf, Kinnear's Mills et Thetford Mines. Voir la carte ci-jointe

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Les terrains sont des territoires appartenants à divers propriétaires privés ainsi que des terrains municipaux.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

L'aménagement des sites nécessite la consolidation de certains rangs municipaux existants, et l'ajout de nouveaux chemins lorsque requis. Les nouveaux chemins seront réalisés sur 6m de largeur. Une coupe de bois est prévue pour dégager les emprises ainsi que certaines voies d'accès.

Des travaux de dynamitage ne seront faits que lorsque requis, pour éliminer les caps de roc. Nous anticipons cependant pouvoir aménager la majorité des nouvelles voies d'accès sans y avoir recours en se basant sur les études géotechniques réalisées récemment. L'installation des éoliennes requiert la mise en place de fondations de béton, l'enfouissement des câbles électriques, la construction d'une sous-station électrique, etc. Le raccordement se fera sur une ligne existante à partir de la sous-station électrique.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

Le secteur concerné par le projet est en milieu majoritairement boisé. Seuls quelques petites étendues d'eau et quelques cours d'eau secondaires sont disséminés sur l'ensemble de la zone d'étude. Les principales contraintes des projets éoliens étant l'impact visuel et sonore, chaque éolienne est à 500 mètres minimum de toute habitation. L'emplacement des éoliennes a été faites avec la collaboration des propriétaires ciblés, afin de les situer le plus souvent possible à des endroits boisés pas ou peu entretenue pour diminuer les contraintes. Plusieurs rencontres ont été faites avec le milieu pour minimiser l'impact visuel du parc projeté. La majorité des éoliennes sont localisées de façon à ce que la topographie des lieux offre une barrière visuelle si bien que seules quelques éoliennes seront visibles des milieux urbains.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Pour la phase de la construction, des impacts mineurs sont appréhendés au niveau de la végétation qui devra être enlevée pour la mise en place des chemins et des éoliennes. Ainsi, quelques habitats de l'avifaune seront potentiellement affectés par les travaux de déboisement. Au niveau d'économie régionale, des retombées positives très importantes sont anticipées. La construction des chemins incluant la traversée des cours d'eau se feront en conformité avec le *Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI)*

Pour la phase exploitation, selon la littérature, des impacts peuvent être appréhendés au niveau visuel et du bruit, l'importance de ces impacts anticipés fera l'objet d'une attention particulière. Un facteur d'atténuation important est le recours à une technologie de grande puissance réduisant la densité du projet. Toujours selon la littérature et l'expérience californienne, des impacts sont appréhendés au niveau de la faune avienne. Par contre l'importance de cet impact doit être pondéré, lorsque l'on considère l'expérience canadienne, américaine et européenne et si l'on se réfère aux observations faites à partir des suivis de nombreux projets, notamment l'expérience acquise pour le Mont Copper et Miller. Sur le plan récréo-touristique, des impacts positifs peuvent être appréhendés. Généralement ce type de projet suscite l'intérêt des touristes. Au niveau économique des retombées positives sont anticipées pour la communauté par les emplois directs et indirects que le projet apportera.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Le calendrier de réalisation prévu est de commencer les travaux en 2010.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Il n'y a pas de phase ultérieure ni de projet connexe de prévu.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

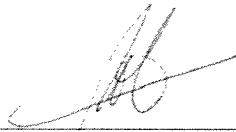
Des réunions d'information publique ont déjà eu lieu dans les mois précédents afin d'informer la population et de répondre à leurs questions sur le projet. Si le projet est retenu, nous prévoyons procéder à d'autres réunions d'information publique plus approfondies et interroger la population sur leurs opinions afin de bien incorporer celle-ci dans l'étude d'impact.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

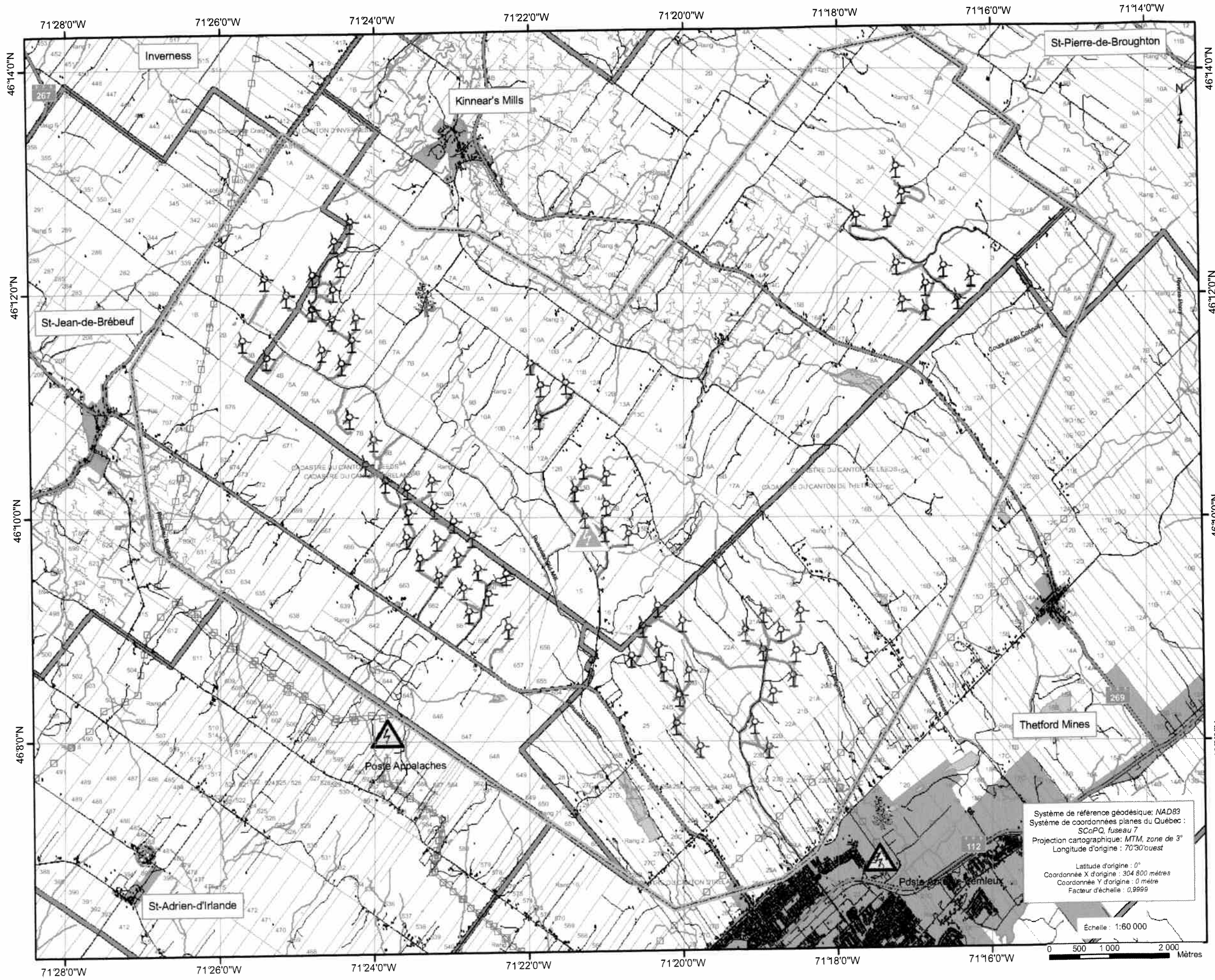
Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 26 juillet 2007



Par : Robert Vincent

3Ci inc.



Système de référence géodésique: NAD83
 Système de coordonnées planes du Québec :
 SCoPQ, fuseau 7
 Projection cartographique: MTM, zone de 3°
 Longitude d'origine : 70°30'ouest
 Latitude d'origine : 0°
 Coordonnée X d'origine : 304 800 mètres
 Coordonnée Y d'origine : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999

Echelle : 1:60 000
 0 500 1000 2000 Mètres

3Ci

énergie éolienne

Légende

- Éolienne (78)
- Poste de transformation
- Poste de transformation d'Hydro-Québec
- Bâtiment
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Aire de concentration du carf de virginie
- Habitat du rat musqué
- Parc de Frontenac
- Lieu de nidification d'une espèce protégée
- Espèce floristique à statut précaire observée au paravant
- Chemin éolien (43,8 km)
- Collecteur 34,5 kV
- Route locale
- Route provinciale
- Ligne de transport d'électricité d'Hydro-Québec
- Cours d'eau
- Ligne de division cadastrale
- Zone d'étude environnementale
- Limite municipale
- Lac
- Milieu humide
- Périmètre d'urbanisation

Promoteur : 3Ci inc.
 Nom du projet : Des Moulins
 TITRE : Avis de projet
 Direction des évaluations
 environnementales - Québec
 Date : 14 mai 2008
 Révision : Rev. 0,